

EMBALLAGE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

**règles
outils**

Une démarche de progrès pour l'environnement des emballages

RÈGLE 1

La place de l'emballage dans l'activité de Fruitidis

Fruitidis commercialise des produits frais et en conserve nécessitant une protection adaptée pour prévenir les risques de contamination, garantir une durée de conservation satisfaisante et assurer la sécurité du consommateur. Les emballages sont aussi un support d'information indispensable : mentions obligatoires sur la composition, conseils d'utilisation, informations sur le tri...

Préserver ces fonctions essentielles tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage est une priorité pour le groupe. Pour y parvenir, Fruitidis s'appuie sur trois leviers d'action complémentaires :

- la réduction des impacts à la source grâce à une démarche d'éco-conception des emballages,
- le soutien des dispositifs de collecte sélective et de recyclage des déchets d'emballage,
- la sensibilisation des consommateurs.

RÈGLE 2

Notre démarche de prévention

Fruitidis a engagé en 2011 une démarche d'éco-conception pour évaluer les principaux impacts environnementaux de ses différents emballages et identifier des pistes d'amélioration. Après un premier état des lieux sur les sites de

production, réalisé avec l'aide d'Eco-Emballages, plusieurs actions de réduction à la source ont ainsi été engagées. Elles portent en priorité sur l'allègement du poids des matériaux d'emballage, mais aussi sur l'intégration de matériaux recyclés ou biosourcés. Les bénéfices de ces actions sont multiples : alléger l'emballage permet de générer moins de déchets, mais également de réduire la consommation de ressources naturelles ainsi que les impacts liés au transport des produits. Des gains pour l'environnement qui s'accompagnent aussi d'économies financières.

En 2013, les principaux chefs de produit ont suivi une formation d'initiation à l'analyse de cycle de vie (ACV) pour les aider à mieux intégrer les enjeux environnementaux des emballages dès la conception des nouveaux produits, tout en respectant les attentes des consommateurs. Une nouvelle procédure interne impose désormais que toute modification d'emballage s'accompagne d'une réduction de son empreinte environnementale.

Plusieurs avancées concrètes :

- **l'allègement des fourreaux cartons** sur les packs de compotes Fruit'délices : réduction du poids de l'emballage de 25 % pour les packs de 16, de 20 % pour les packs de 8 et de 30 % pour les packs de 4, grâce à un passage de 4 à 3 faces ;



Avant

Après

- **la mise au point d'un nouveau bouchon** sur les gourdes de compotes Fruit'Pocket avec un poids réduit de 11 % ;
- **l'intégration de 50 % de plastiques recyclés** dans les bouteilles de jus de fruit 1 L.

Fruitidis a contribué à son échelle à l'atteinte de l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement : réduire de 100 000 tonnes la quantité d'emballages ménagers mis sur le marché entre 2007 et 2012. Le Groupe a également engagé un programme spécifique visant à expérimenter l'utilisation de matériaux biosourcés. Ainsi, depuis 2012, les films d'opercule des barquettes de fruits secs bio

Les analyses de cycle de vie réalisées en 2013 sur les trois principales gammes de produits du Groupe montrent que l'emballage se situe en troisième place pour les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie.

Consommation de matériaux d'emballages du Groupe

Matériau	Type d'utilisation		Quantité (ktonnes)		
	Emballages consommateurs	Emballages transport	2011	2012	2013
Verre	<input checked="" type="checkbox"/>		21	23	24
Plastique Dont part de plastique recyclé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4,5 9%	4,3 11%	4,3 13%
Carton Dont part de carton recyclé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	21 45%	21 50%	20 55%

ur réduire l'impact ages

Un projet d'éco-conception exemplaire

Fruitidis a lancé début 2012 un premier projet d'éco-conception visant à réduire les impacts des emballages de sa gamme de jus frais Pur Fruit, suite au diagnostic emballages réalisé en 2011 avec l'aide d'Eco-Emballages. Une nouvelle bouteille en verre 75 cl a été mise au point avec un poids réduit de 15%. Les cartons de regroupement ont également été modifiés : la suppression des croisillons séparant les bouteilles a permis d'alléger le poids et le volume du carton et d'optimiser ainsi la palettisation.

Réduction du poids du nouvel emballage	Unité de vente consommateur (UVC)		Système complet (avec emballage transport)
Matériau	g/uvc	%	g/uvc
Papier-carton (autre que briques)	0	0	7,35
Autres emballages plastiques	0	0	0,51
Verre	70	14,85	70
Total	70	14,85	77,86

Optimisation transport	Ancien emballage	Nouvel emballage
Rapport contenu/contenant (%)	50,07%	55,85%
Rapport volumique de palettisation (%)	47,74%	50,94%



Fruitidis a signé en 2012 avec Eco-Emballages le Pacte Point Vert, qui rassemble tous les acteurs impliqués pour produire autrement, trier mieux et recycler plus. Fruitidis s'est engagé à renforcer ses actions en matière de sensibilisation des consommateurs on pack et off pack, de sensibilisation des salariés et d'éco-conception des emballages.

« Fruitisnacks » sont à base de PLA, un plastique biodégradable produit à partir d'amidon de maïs. En 2013, le Groupe a utilisé pour sa nouvelle gamme de smoothies des bouteilles de 25 cl intégrant 20% de PET biosourcé issu de canne à sucre et toujours entièrement recyclable.

RÈGLE 3

Notre engagement pour le recyclage

Réduction à la source et recyclage sont complémentaires. Pour répondre à ses engagements et à ses obligations réglementaires, Fruitidis contribue aux dispositifs de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers dans l'ensemble de ses pays d'implantation. En France, principal marché du Groupe, Fruitidis contribue au Point Vert, un dispositif mutualisé créé en 1992 et géré sans but lucratif par Eco-Emballages, qui réunit plus de 50 000 entreprises

adhérentes. En 2013, le Groupe a ainsi contribué à hauteur de 8,5 millions d'euros (dont 2,75 millions au dispositif Point Vert) au financement de dispositifs de collecte sélective et de recyclage des emballages sur ses différents marchés. Cette contribution a permis de financer le dispositif de collecte sélective pour 444 114 personnes en France, dont le geste de tri a permis le recyclage de 22 140 tonnes d'emballages ménagers. Afin de favoriser le recyclage de ses bouteilles de jus de fruit, le Groupe a également décidé de supprimer les étiquettes aluminisées perturbatrices des procédés de recyclage.

RÈGLE 4

Sensibiliser les consommateurs

Les consommateurs, par leur choix de consommation et leur contribution au recyclage, jouent un rôle essentiel pour réduire l'impact environnemental des emballages. Pour les inciter à privilégier les produits avec un emballage offrant des impacts réduits sur l'environnement, Fruitidis a mis en place une signalétique dédiée « emballage optimisé ». Les emballages concernés ont fait l'objet d'une validation par Eco-Emballages et sont publiés sur reduction.ecoemballages.fr.

Pour encourager au recyclage, Fruitidis a également fait le choix d'apposer une information sur le bon geste de tri de ses emballages. Ainsi, le Groupe déploie depuis 2012 l'Info-tri Point Vert, une signalétique commune et harmonisée qui indique clairement au consommateur la destination de chaque élément composant l'emballage des produits. Fin 2013, l'Info-tri Point Vert a été apposée sur 55% des produits commercialisés en France. Pour les produits ne permettant pas l'affichage de ces consignes directement sur l'emballage, l'information est relayée sur le site (www.produits-fruitidis.com). L'objectif est de le déployer d'ici fin 2015 sur 75% des produits commercialisés en France.



RÈGLE 5

En chiffres

→ AU TOTAL

565

tonnes d'emballages ont été économisées en 2013,

soit près de

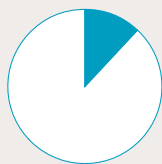
2%

de la consommation d'emballages du Groupe.

55%

des produits commercialisés en France sont porteur d'une consigne de tri.

→ LES EMBALLAGES REPRÉSENTENT



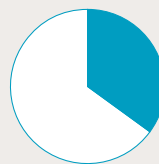
10 à 15%

des émissions de gaz à effet de serre,



8 à 12%

de la consommation d'eau,



35%

de la production de déchets.

Les principaux impacts environnementaux du cycle de vie sont liés à la phase de production des matières premières entrant dans la composition des produits.

Résultats et plan d'actions « emballages » de Fruitidis

Objectifs	Avancement	Principales réalisations 2013	Prochaines étapes
<p>Poursuivre les efforts de réduction à la source en diminuant de 2% par an le poids d'emballage moyen par unité de vente consommateur sur nos principales gammes de produits</p>	<p>40%</p>	<p>Allègement des fourreaux cartons sur les packs de compotes Nouveau bouchon des gourdes Fruit'Pocket (poids réduit de 11%)</p>	<p>Travailler sur l'allègement des petits pots bébé et des bouteilles de jus de fruit 1 L</p>
<p>Développer l'utilisation de matériaux recyclés pour atteindre en 2015 : 20% de plastiques recyclés 60% de carton recyclé</p>	<p>60%</p>	<p>Intégration de 50% de PET recyclé dans les bouteilles de jus de fruit 1 L.</p>	<p>Lancer une gamme de petits pots bébés bio intégrant 35% de plastique recyclé</p>
<p>Déployer l'Info-tri Point Vert sur 75% des produits commercialisés en France</p>	<p>75%</p>	<p>Info-tri Point Vert déployé sur 55% des produits commercialisés en France</p>	<p>Poursuite du déploiement en France</p>

5 RÈGLES

→ La Responsabilité Élargie du Producteur implique l'engagement et la réputation de votre entreprise en matière de prévention des emballages ménagers, de sensibilisation des consommateurs et de financement du dispositif national de recyclage.

→ Eco-Emballages vous propose 5 règles simples pour vous aider à communiquer sur cet engagement et vos réalisations concrètes auprès de vos parties prenantes, dans le respect des normes et réglementations applicables au reporting RSE:

1

Resituer les fonctions de l'emballage

2

Parler de la prévention, mais de toute la prévention!

3

Présenter votre engagement pour le recyclage

4

Valoriser vos actions en matière de sensibilisation

5

Donner des résultats et permettre au lecteur de les comprendre

Découvrez dans ce document l'exemple d'une société factice qui illustre ces 5 règles.

Elles sont aussi un guide pour vous aider à structurer votre démarche de progrès.

5 OUTILS

→ Eco-Emballages vous propose également des outils qui vous aideront à appliquer les 5 règles de reporting RSE.

- 1** Mesurez les impacts environnementaux de vos emballages grâce à BEE sur <http://bee.ecoemballages.fr>
- 2** Formez vos équipes à l'écoconception des emballages en les inscrivant sur www.ecoemballages.fr/formations
- 3** Calculez les bénéfices concrets de votre contribution Point Vert grâce à l'eco-calculette adhérent disponible sur : www.ecoemballages.fr/eco-calculette
- 4** Déployez des consignes de tri sur vos emballages grâce à l'Info-tri Point Vert disponible sur www.ecoemballages.fr/itpv
- 5** Inspirez-vous ou valorisez vos actions de réduction des emballages sur <http://reduction.ecoemballages.fr>

→ Pour télécharger la version détaillée de ces 5 règles, rendez-vous sur www.ecoemballages.fr/entreprises

